



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE

AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

<b>Conseil municipal du</b>	19-2-2025
<b>Convocation du</b>	14-2-2025
<b>Conseillers en exercice</b>	9
<b>Conseillers présents</b>	6
<b>Président</b>	PONS jean Claude
<b>Secrétaire</b>	Clara Riviere

**Présents :** Hedy Dargere, Jean Claude Pons , Christian Garcia, Reginald Lobjoie, Annie Piccin, Cmara Rivière

**Absents :** Marion Bifante, Simon Escoffier, Dominique Droit

Pouvoirs

Ordre du jour du conseil municipal du 3 aout 2022 :

1/Approbation des derniers comptes rendus

2/Modification règlement de l'eau

3/Convention délégation eau

4/convention délégation assainissement

5/financement travaux longère

6/questions diverses

Documents fournis aux conseillers

-projet de modification du règlement de l'eau

-projet de convention du transfert de compétence eau potable

-projet de convention du transfert de compétence assainissement collectif

-dossier Palulos présenté à la DDTM

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## **1/Approbation des derniers comptes rendus**

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 28/8/2024, celui-ci n'appelant pas de remarques est adopté.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 30/10/2024, celui-ci n'appelant pas de remarques est adopté.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 27/12/2024, celui-ci n'appelant pas de remarques est adopté.

## **2/Modification du règlement de l'eau**

A l'article 1.2 Engagements de la collectivité, il est rajouté la mention suivante :

« Branchement pour le chantier de construction d'une habitation

- La consommation d'eau est gratuite à concurrence de 30 M<sup>3</sup> durant le chantier de construction. »

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

## **3/Convention délégation de l'eau**

Mr le Maire rappelle que suite à la Loi NOTRe, la compétence eau potable doit être transférée à l'EPCI du Limouxin, cependant en vertu de l'article 14 de la loi engagement et proximité il peut être demandé à l'EPCI une délégation de la compétence, cette délégation s'exerçant au moyen d'une convention.

Après délibération du Conseil municipal il est décidé à l'unanimité de demander cette délégation à notre EPCI dans le cadre de la convention « convention de délégation de la compétence eau potable V3 du 19-2-2025 »

## **4/Convention délégation assainissement**

Mr le Maire rappelle que suite à la Loi NOTRe, la compétence assainissement collectif doit être transférée à l'EPCI du Limouxin, cependant en vertu de l'article 14 de la loi engagement et proximité il peut être demandé à l'EPCI une délégation de la compétence, cette délégation s'exerçant au moyen d'une convention.

Après délibération du Conseil municipal il est décidé à l'unanimité de demander cette délégation à notre EPCI dans le cadre de la convention « convention de délégation de la compétence assainissement collectif V3 du 19-2-2025 »

## **5/Financement des travaux de la longère**

Mr le Maire rappelle que suite aux études techniques et financières sur le bâtiment dit « longère » il convient de monter un plan de financement, relatif à la construction de logements sociaux. A cette fin il propose de :

1/ demander auprès de la DDTM de l'Aude l'agrément du projet au titre de la procédure PALULOS ;

2/de solliciter auprès de la banque du territoire un emprunt à taux bonifié, d'un montant de 500.000€, en cas d'agrément PALULOS

3/ de solliciter le fond DSIL 427323€ au titre de la rénovation et de la construction des 4 logements sociaux

4/de solliciter la Région pour 64.000€ sur le programme du logement social.

La présente proposition est acceptée à l'unanimité.

#### **6/Questions diverses**

Mr le Maire informe que l'appel d'offre pour la rénovation du foyer est lancé et qu'il sera clos le 14/3/2025 à 18h.

Il propose de remplacer les peintures extérieures par une fresque murale. Proposition à mûrir.

La Secrétaire  
Clara Rivière

Le Maire  
Jean Claude Pons

